

# **ADVISO AUDIT ET CONSEIL**

*Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux comptes*

**Parc d'Activités de la Clarence  
Rue Charles Legay  
62 460 Divion**

## **SARL ABD**

**Rapport sur la transformation de la société ABD,  
Société à Responsabilité Limitée  
en Société par Actions Simplifiée.**

**S.A.R.L. ABD**

798 042 602 R.C.S. DUNKERQUE  
24, rue de Kroemenhouck– 59 180 CAPPELLE LA GRANDE  
*Ce rapport contient 3 pages*

**ADVISO AUDIT ET CONSEIL**

*Société de Commissariat aux comptes*

**SARL ABD**

Siège social : 24, rue du Kroemenhouck – 59 180 CAPPELLE LA GRANDE

Capital social : € 5 000

N° SIRET : 798 042 602 R.C.S. DUNKERQUE

**Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABD,  
Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée.**

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 223-43 et de l'article L. 224-3 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application de l'article L.223-43 du code de commerce sur la situation de votre société et en application de l'article L.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés si applicable.

**ADVISO AUDIT ET CONSEIL**

*Société de Commissariat aux comptes*

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La valeur des biens composant l'actif social telle qu'inscrite au bilan au 31 décembre 2024 n'appelle pas de remarque particulière de notre part et est principalement constituée par des immobilisations corporelles, des créances clients présentant peu d'antériorité et une trésorerie nette positive. Toutes les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 font apparaître un chiffre d'affaires de 1 028 655 euros et un résultat net positif de 18 219 euros. Les capitaux propres s'élevaient à cette date à 133 907 euros et le capital social à 5 000 euros. L'endettement bancaire est nul.

L'analyse de la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation n'appelle donc pas de commentaire particulier de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Divion, le 7 mai 2025

**Le Commissaire aux comptes**



**ADVISO AUDIT ET CONSEIL**

**Associée**

**Adeline Dewynter**